

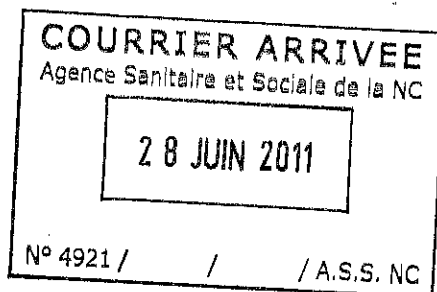
REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

 GOUVERNEMENT

N° 2011-1303 /GNC

du 21 juin 2011



Ampliations :

H-C	1
Congrès	1
Gouvernement	1
SGG/DGS	1
SIEP	1
Intéressés	11
JONC	1
Archives	1

ARRETE

**portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie
 dans les secteurs de la santé, de la protection sociale, de la solidarité et du handicap,
 et de la formation professionnelle**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein des organismes suivants :

I- Secteur de la protection sociale :

a) Conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) :

Représentant issu du gouvernement :

- Mme Sylvie ROBINEAU, présidente.

Représentants issus du congrès :

- M. Evelyne LEQUES, titulaire,
 - Mme Dominique DALY, titulaire
 - Mme Caroline MACHORO, titulaire,
 - Mme Pascale PANCHOU, titulaire,

Mme Sutita SIO-LAGADEC, représentante,
 Mme Henriette FALELAVAKI, représentante,
 Mme Henriette PUJAPUJANE, représentante,
 Mme Isabelle OHLEN, représentante.